



Carte de credit refusee par la banque

Par **atos**, le **22/09/2009** à **13:58**

Bonjour,rnrnJe suis en surrendettement depuis 5 années. Ce plan se termine **fin septembre 2009**. Je n'ai jamais eu d'incident survenu dans le déroulement. La même banque a géré la totalité du plan. Cette banque m'a délivrée pendant toutes ces années une carte bleue visa electron soumise à la vérification par appel téléphonique, du solde de mon compte pour valider le paiement.rnDernièrement, j'ai joint ma conseillère financière (la nouvelle que j'ai découverte en appelant) pour en vue de la fin de mon plan, et au vu que je n'ai jamais eu de souci, lui réclamer le changement de ma carte bleue electron vers une carte bleue visa nationale normale. Je me suis heurté au refus de sa part au motif qu'il est dans leur pratique d'attendre quelque temps de voir comment mon compte fonctionne avant de me permettre d'accéder à une carte bleue normale dite " illimitée"...rnAbus ou droit de ma banque d'agir ainsi. Je trouve pour ma part que cela est un abus de position, non motivé par un mauvais comportement de ma part. La période d'observation qu'ils annoncent a eu lieu pendant les cinq années de mon plan. Ais je raison, ais je le droit d'exiger cette carte bleue de type VISA nationale, comme tout usager ? merci pour votre réponse. Laurent

Par **Berni F**, le **22/09/2009** à **18:54**

Bonjour,rnrndésolé de ne pouvoir vous apporter la réponse que vous attendiez, mais une banque n'est pas tenue de délivrer une carte de crédit.

Par **Patricia**, le **22/09/2009** à **23:52**

Bonsoir,rrnrnComme l'a dit Berni F, aucun établissement financier est tenu et obligé de délivrer C.B. Visa (débits immédiats ou différés) comme chéquier à ses clients.rnEt encore moins à une personne surendettée, même sans faille dans ses remboursements.rnD'autre part, votre plan se termine fin septembre et nous ne sommes que le 22rndonc pas de retard. Même si elle l'envisage.

Par **atos**, le **24/09/2009** à **22:14**

merci pour vos réponses...